

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles GUILBOT.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Date de Convocation : 2 avril 2024

Présents : 9

**Présents** : Gilles GUILBOT, Quentin GROUSSET, Jean-Pierre BON, Brigitte PALAGONIA, Léa BERNARDEAU, Alexandre VEILLON, Carole BERTIN, Jocelyne YAHIA, Annabelle JARRIAU.

**Excusés** : Ismaël BOUCHER, Adam MASSOUF, Vanessa BARON, Aristide ARDOUIN donne pouvoir à Gilles GUILBOT, Cyril ROBERT donne pouvoir à Jocelyne YAHIA.

**Secrétaire de séance** : Madame Brigitte PALAGONIA est élue secrétaire de séance à l'unanimité, et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

➤ **Approbation du compte rendu de la dernière réunion** : Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2024 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Vote des taux d'imposition 2024
- Budget primitif 2024 (Commune, lotissement)
- Avis Projet PRL plan d'eau Cherveux Saint-Christophe sur Roc
- Labellisation chemin de randonnée
- Commission voirie
- Bail Emphytéotique Roc cervelle
- Questions diverses

### **Vote des taux d'imposition 2024** :

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le schéma de financement des collectivités territoriales issu de la refonte de la fiscalité locale prévue par la loi de finances pour 2020 est entré en vigueur en 2021. La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. La compensation de la perte de cette recette est réalisée par la perception de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale sur le territoire de la commune. Afin d'assurer une compensation intégrale des communes, un mécanisme de coefficient correcteur est ensuite appliqué.

Les résidences secondaires et les logements vacants ne sont pas concernés par la réforme et sont imposés, à compter de 2023, au taux de la taxe d'habitation voté par le Conseil municipal.

Le budget primitif 2024 a été élaboré dans un contexte d'inflation qui perdure sur l'ensemble des postes de dépenses, d'évolution de la masse salariale pour améliorer l'attractivité des métiers et sur l'évolution des charges à caractère générale. Malgré ce contexte contraint, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe à leur niveau de 2023 pour 2024 selon le détail suivant :

- **Taxe foncière bâti (TFPB)= 28.90 %**
- **Taxe foncière non bâti (TFPNB)= 47.94 %**
- **Taxe habitation (THRS) = 10.36 %**

## **Budget primitif 2024 :**

### ➤ Commune

Le budget primitif 2024 de fonctionnement s'équilibre à **752 000 euros** et permet le versement à la section d'investissement de **285 000 euros**. Ce budget est adopté par le Conseil.

Le budget primitif d'investissement s'équilibrant à **700 000 euros** est également approuvé par le Conseil Municipal.

### ➤ Lotissement

Le budget primitif 2024 de fonctionnement s'équilibre à **133 754.16 euros** avec un excédent antérieur de **17 601.11 euros**. Ce budget est adopté par le Conseil à l'unanimité.

Le budget primitif d'investissement s'équilibrant à **210 911.71 euros** est également approuvé par le Conseil Municipal.

## **Avis Projet PRL plan d'eau Cherveux Saint-Christophe sur Roc :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le plan d'eau de Cherveux / Saint-Christophe-Sur-Roc est géré par un syndicat en partenariat avec les deux communautés de communes : Haut Val de Sèvre et Val de Gâtine.

Il a été construit en 1972 à l'initiative des maires de Cherveux et de Saint-Christophe-Sur-Roc. Il est situé à cheval sur les deux communes.

Depuis quelques années, le plan d'eau connaît un regain d'activité. En effet, de nouvelles activités ont vu le jour notamment les Accros à Cherveux (accrobranche et Laser Game) et le Wood WakePark79 (wakeboard, wakeskate, paddle). Durant l'été il est proposé de se baigner ou pique-niquer au bord du plan d'eau. Des snacks et des toilettes sont à disposition pendant les heures d'ouverture des activités.

Un nouveau projet d'installation d'un Parc Résidentiel de Loisirs sur la commune de Saint-Christophe sur Roc est envisagé à court terme.

Cet aménagement comprendrait 130 parcelles avec logements d'environ 300 à 350 m<sup>2</sup> chacune sur une superficie totale de 7.5 ha, d'un bâtiment dédié à la réception et à la restauration/bar d'environ 500 m<sup>2</sup>, une salle de séminaire de 300 m<sup>2</sup>, une piscine chauffée avec solarium, de nombreux espaces de terrasses semi -ombragées.

Le coût de réalisation du projet est estimé à près de 5 millions d'euros TTC pouvant créer près d'une vingtaine d'emplois.

Il est présenté les incidences en termes de consommation foncière sur les PLUi dans le cadre des futures obligations liées au ZAN et notamment la répartition des surfaces à construire entre toutes les communes du territoire dans l'optique de ce projet :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, décide après en avoir délibéré,**

De donner un avis favorable par 3 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions au projet de Parc Résidentiel du plan d'eau de Cherveux Saint Christophe en s'interrogeant toutefois sur les incidences réelles que cela va occasionner sur la consommation foncière de la commune de Béceleuf et notamment de savoir si une répartition égale va être faite entre toutes les communes du territoire.

## **Labellisation chemin de randonnée :**

**Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de contenus d'une délibération communale autorisant le passage d'un itinéraire de randonnée sur son territoire**  
**Réglementation relative au schéma départemental des randonnées et à la charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres »**

-Vu la délibération du 26 septembre 2022 par laquelle le Conseil départemental a adopté le schéma départemental des randonnées 2022 - 2028 ;

-Vu la délibération du 3 février 2023 par laquelle le Conseil départemental a validé la charte qualité « Randonnée en Deux-Sèvres » et le modèle-type de contrat d'itinéraire ;

-Vu la délibération du 26 juin 2023 par laquelle le Conseil départemental a validé l'actualisation de la charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres ».

Monsieur le Maire **PORTE** à la connaissance du Conseil Municipal les projets d'itinéraires pédestre « **La vallée de l'Autize et le lavoir de la Racounette** » proposé par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre empruntant divers chemins ruraux, voies communales et cheminements sur parcelles communales et dont le tracé est présenté au Conseil municipal.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre prévoit de solliciter le Département pour la labellisation « Randonnées en Deux-Sèvres » de ces itinéraires.

Si les itinéraires sont labellisés par le Département, il est prévu la signature entre le Département, les communes traversées, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et la Communauté de Communes Val de Gâtine, des contrats d'itinéraires qui définissent les modalités de partenariat.

**PRÉSENTE** La charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres »

**SOLLICITE** le Conseil municipal pour l'autorisation du passage de l'itinéraire sur le territoire communal, dans la mesure où cet itinéraire sera affecté à l'usage du public et pour la signature du contrat d'itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le passage de l'itinéraire sur le territoire de la commune dont le tracé signé est joint en annexe à la présente délibération,
- autorise son représentant à signer le contrat d'itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département,
- donne délégation à Monsieur le Maire, pour prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'application de cette délibération.

### **Commission voirie :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission voirie s'est réunie le jeudi 21 mars pour évoquer les sujets suivants ;

#### **- Choix du programme voirie Communautaire**

Monsieur le Maire détaille l'enveloppe voirie attribué par la Communauté de communes à la commune pour la réfection des routes qui est de 17 285 €. La commission a fait le choix de planifier le programme voirie de la communauté de communes en refaisant une partie de la rue de la Menoterie, de l'Emerière et des Grands Champs pour un total de 25 246.03 €. Pour cela un fonds de concours va être créés envers la Communauté de Communes pour financer la différence.

#### **- Monument aux morts**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la possibilité d'obtenir une subvention pour la rénovation du monument aux morts et de profiter de l'occasion pour le déplacer dans un lieu plus adapté et sécurisé. Pour cela, il est décidé de le laisser à proximité du lieu actuel mais de le déplacer au milieu de la pelouse. La commission a décidé de retenir l'entreprise ANTEQUETIL rénov' pour un montant de 9 609.30 € HT pour la marbrerie et l'entreprise MARTIN Pompes funèbres pour le changement des plaques pour un montant de 833.33 € HT. Une demande de subvention va être faite dans ce sens auprès de l'office national des combattants et victime de guerre pour un montant subventionnable plafonnée de 10 000 € pris en charge à 50%.

#### **- Panneau de rue**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la mise en place de la base d'adresse locale en date du 4 mars 2024 et le changement d'adresse pour certains habitants, il est nécessaire de commander des numéros et plaque afin de se mettre en conformité au plus vite aux nouvelles adresses. Plusieurs devis ont été sollicité, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise MAVASA comme étant la mieux disante pour un montant de 1 106.82 € HT.

#### **- Borne rechargeable**

Une demande d'implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique a été faite auprès du SIEDS qui va examiner notre dossier pour se prononcer sur son éligibilité.

#### **- Jeux**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons sollicité une subvention dans le cadre de l'opération « Gagner du terrain » pour la pose de différents modules sportifs qui comprend un vélo chargeur de téléphone, une arche active, un chronomètre solaire, une piste d'athlétisme et un podium. Le dossier a été déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport.

## **Bail Emphytéotique Roc cervelle :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion il a été évoqué la possibilité de conclure un bail emphytéotique pour Roc cervelle. En effet, ce lieu emblématique et atypique de notre commune serait ainsi ouvert aux publics après la signature d'un bail avec le propriétaire.

Pour rappel ce bloc de schiste domine l'Autize et le Saumort. La légende veut que ce soit la fée Mélusine qui l'aurait déposé ici. La randonnée « la vallée de l'Autize » passe au pied du Roc.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure un bail emphytéotique de 30 ans sur la parcelle A 0299 à « Roc Cervelle ».

Après une rencontre avec le propriétaire, il a été acté d'établir un bail avec une clause lui gardant la jouissance du bois. Le loyer annuel sera de 20 € payable au premier trimestre de l'année en cours.

La disposition des lieux permettra à la commune d'assurer l'entretien du lieu et d'y créer un espace pique-nique avec tables.

Après en avoir délibéré, le Conseil mandate le Maire pour signer le bail cité ci-dessus et autorise le paiement des frais d'acte chez le notaire estimé à 800 €.

## **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la randonnée du Parcours du cœur se déroulera le dimanche 14 avril avec un départ de la salle des fêtes à 09 h 30.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous sommes sollicité par les archers de l'Autize qui organise les championnats de France de tir à l'arc le 28 et 29 septembre 2024. Le Conseil Municipal rappelle qu'elle participe financièrement ou matériellement lorsqu'une manifestation est réalisée sur la commune. Il est donc décidé de ne pas donner suite à la demande.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la représentante des œuvres d'arts classés est venue contrôler nos objets répertoriés et qu'elle a constaté que le tableau qui est installé dans l'église était dégradé. Des devis vont être fait pour envisager sa restauration.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Béceleuf devrait être desservie par la fibre d'ici la fin de l'année 2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu un courrier du Préfet de Région concernant le rapport de diagnostic des fouilles archéologiques qui ont eu lieu en mars 2023. Ce courrier nous sollicite pour connaître notre intention sur le projet. L'assemblée confirme l'intention de poursuivre le projet d'aménagement du parvis de l'église et va prendre contact avec le maître d'œuvre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,  
Brigitte PALAGONIA

le Maire,  
Gilles GUILBOT